

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LEZE ARIÈGE  
HAUTE-GARONNE**

**N° 100/2017**

**Objet : Versement d'une subvention à l'association du personnel « la Mouillonne » -  
Année 2017**

**L'an deux mille dix-sept et le 04 avril à 20h30**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège dûment convoqué en date du 29 mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ariège, sous la présidence de Monsieur DEMANGE Serge**

**PRESENTS** : M. PACHER René, Mme TEISSIER Joëlle, M. ONEDA Daniel, Mme BARRE Nadine, M. AZEMA René, Mme TENSA Danielle, M. BLANCHOT Dominique, M. CHENIN Jean, Mme HENDRICK Pierrette, M. REMY Jean-Louis, Mme COURBIERES Monique, M. LACAMPAGNE Patrick, M. GRANGE Régis, Mme ARAZILS Marie Christine, M. ZDAN Michel, M. RIVELLA Alain, M. VESELY Guy, M. ROUANE Jean Claude, M. MUNOZ Floréal, Mme JOACHIM Hélène, M. CAZAJUS Joël, M. DEMANGE Serge, Mme LAVAIL MAZZOLO Nathalie, M. TISSEIRE Bernard, M. MARCHAND René, M. PASQUET Wilfrid, Mme MONIER Catherine, M. BLANC Jean-Claude, Mme PARACHE Sabine, Mme ESTANG Nadia.

**POUVOIRS** : M. BASTIANI Jean Pierre à Mme TEISSIER Joëlle  
Mme BOUTILLIER Sylvie à Mme BARRE Nadine  
M. BAURENS Serge à M. AZEMA René  
M. BEZIAT Denis à Mme ESTANG Nadia  
M. VINCINI Sébastien à M. REMY Jean Louis  
M. NOWACK François à Mme JOACHIM Hélène  
M. CAILLAT Pierre Yves à M. PASQUET Wilfrid  
M. BAYONI Pascal à M. BLANCHOT Dominique  
Mme FIGUEROA Anne à M. RIVELLA Alain

**ABSENTS EXCUSES** : M. DIDIER Claude

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. MARQUIER Serge, M. MAGGIOLO Serge, M. PEREZ Alain, M. COURET Bertrand, Mme LAFUSTE Carole, M. GILABERT Nicolas, M. DELCASSE Jean, Mme ESCOURROU-BERDOU Marie-Christine.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Madame LAVAIL MAZZOLO Nathalie été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Vice-Président présente aux membres présents l'association du personnel « La Mouillonne », dont les adhérents sont des agents en activité ou retraités de l'ancien Syndicat Mixte de la Mouillonne et dont l'objet est de renforcer la solidarité entre les agents et aider le personnel en difficulté par le biais de prestations, d'allocations ou de participations financières diverses.

Il rappelle l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 qui indique que, suite à la fusion des communautés de communes de la Vallée de l'Ariège et de Lèze Ariège Garonne au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Syndicat Mixte de la Mouillonne est dissous et que la communauté de communes Lèze Ariège ainsi créée est substituée de plein droit audit syndicat.

Le Président précise que l'association du personnel « La Mouillonne » était jusque-là subventionnée par le syndicat mixte de la Mouillonne, pour un montant de 23 200 € pour l'année 2016.

Monsieur le Président propose que la communauté de communes Lèze Ariège prolonge pour l'année 2017 le fonctionnement qui existait auparavant entre l'association et le Syndicat Mixte de la Mouillonne.

Il propose de signer avec l'association une convention relative à l'octroi d'une subvention de fonctionnement et de subventionner ladite association à hauteur de 23 200 €.

Il demande aux membres du conseil communautaire de se prononcer.

Considérant l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

**APPROUVE** le versement d'une subvention de 23 200 € à l'association « la Mouillonne » pour l'année 2017,

**DEMANDE** l'inscription de cette dépense au budget 2017,

**CHARGE** Monsieur le Président de signer la convention et tous les documents afférents à cette opération.

**Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes Lèze Ariège, les jours, mois et an que dessus.**

**Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.**

Le Président,  
Serge BAURENS